



**Municipalité d'Ormstown**  
5 rue Gale  
Ormstown, Qc J0S 1K0

---

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **2024-2025-2026**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière adjointe que :

Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité d'Ormstown pour les années 2024-2025-2026, est déposé au bureau de la greffière-adjointe, situé au 5, rue Gale, Ormstown, en date du 31 octobre 2023;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipalité doit être déposée avant le 1er mai 2024;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC du Haut-Saint-Laurent, située au 10, Rue King, Suite 400 à Huntingdon, Québec, J0S 1H0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Ormstown, ce 2 novembre 2023

*(Original signé)*

Francine Crête  
Greffière adjointe